



Conseil de l'Ordre des Médecins

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orange, le 15 septembre 2022

Ouverture d'une maison médicale de garde à l'hôpital d'Orange

Projet porté conjointement par l'association de médecins libéraux, la MMGNV (Maison Médicale de Garde du Nord Vaucluse) et par l'hôpital, soutenu par l'ARS et le Conseil de l'Ordre, une Maison Médicale de Garde ouvrira ses portes le 24 septembre, sur le site du Centre Hospitalier, dans un bâtiment accolé au service des urgences.

L'ARS finance le projet. L'hôpital fournit les locaux et met à disposition du médecin de garde le matériel ou outils informatiques nécessaires, ainsi qu'un agent d'accueil (aide-soignant(e)) chargé d'accueillir, de remplir les modalités administratives, d'installer le patient...

La MMG (Maison Médicale de Garde) constitue une des actions prioritaires pour fluidifier la prise en charge aux urgences et optimiser le lien ville-hôpital.

Sa mise en place vise à renforcer la réponse aux besoins de santé de la population dans le cadre de la prise en charge des soins non programmés, en offrant un service de consultation de permanence des soins.

Sa proximité avec le service d'urgence en fait un atout supplémentaire dans le parcours de soin du patient relevant de soins non programmés. Elle permettra de réduire le temps d'attente et de prise en charge des patients relevant des urgences nécessitant le plateau technique du centre hospitalier.

Les médecins généralistes de garde y reçoivent les patients, enfants et adultes, qui relèvent de leurs compétences en premier recours le week-end en journée.

Les patients peuvent se présenter directement à l'accueil de la Maison Médicale, ou y être dirigés après un appel au centre 15, ou par le service des urgences.

Les patients dont la gravité dépasse les compétences et/ou les possibilités techniques de la Maison Médicale seront immédiatement transférés au service des Urgences du centre hospitalier.

CONTACT PRESSE CHO :

Anne-Sophie MOULIN,
Directeur qualité, clientèle,
communication

04 90 11 21 74

asmoulin@ch-orange.fr

Les patients sont examinés dans un des bureaux de consultation par un médecin de garde qui établit un diagnostic et des prescriptions si nécessaire.

- En cas de besoin urgent d'examens complémentaires ou d'avis spécialisés, le malade est adressé au service des urgences du Centre Hospitalier qui prend le relais ;
- En cas de besoin semi urgent d'examens complémentaires ou d'avis spécialisés, le patient est adressé à la structure de son choix, ou à son médecin traitant.

Quand ?	Où ?
<ul style="list-style-type: none">• Samedi : 12h à 20h• Dimanche : 8h à 20h	<ul style="list-style-type: none">• Sur le site du CH d'Orange• Se garer sur le parking des visiteurs• Entrée principale de l'hôpital• Services des consultations externes

Cette MMG (Maison Médicale de Garde) :

- N'a pas pour vocation d'assurer le suivi médical des malades
- Ne traite que des actes à caractère urgent (pas de renouvellement de traitement par exemple, de vaccination : pour ces cas, se référer à son médecin traitant) ;
- N'assure aucune prise de rendez-vous sur site

